



CONVENTION DE MANDAT DE GESTION GITE Réservation partagée avec le service réservation

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

D'une part

Le gestionnaire de l'hébergement :

Mr et/ou Mme

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Et d'autre part

et **BOOKING EURE NORMANDIE**

SARLU au capital de 205 000 € -

SIRET 792 355 810 000 13 - RCS Evreux – Code APE: 7990Z

Dont le siège est situé au n°9 rue de la petite cité- CS 80882-

27 008 Evreux Cedex- Tél : 02 32 39 53 38-

Mail : info@gites-de-france-eure.com

Garant : AXA France IARD 313, Terrasse de l'Arche
92727 Nanterre

Ci-après désigné « l'Adhérent » en sa qualité de mandant

Ci-après désigné « Booking Eure Normandie SARLU » en sa
qualité de mandataire

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'ADETMIR confie à Booking Eure Normandie SARLU la gestion de la commercialisation des hébergements. Afin de faciliter l'organisation de la réservation et des locations des hébergements, des conventions de mandat sont utilisées par les gestionnaires d'hébergements et Booking Eure Normandie SARLU pour effectuer les réservations. Cette convention de mandat ne se conçoit que dans la mesure où le gestionnaire des hébergements demeure affilié au réseau Gîtes de France®.

I - Mission

L'Adhérent confie à Booking Eure Normandie SARLU la commercialisation du (des) bien(s) ci-dessous désigné(s) dans les conditions définies dans la présente convention, complétée du document de mise à jour annuelle de l'hébergement.

II - Désignation et situation des biens, objets de la présente convention :

Gîte (s) n°

Situé (s) à :

Code Postal :

Commune :

ci-après désigné(s) « l'HÉBERGEMENT »

III - Obligations de Booking Eure Normandie SARLU :

Booking Eure Normandie SARLU s'engage à :

- Effectuer les démarches de gestion commerciale nécessaires à la location des hébergements ;
- Assurer l'accueil téléphonique, le conseil auprès de la clientèle, et formuler des contre-propositions de location en cas d'annulation ou d'indisponibilité ;
- Tenir un planning de réservation permettant toute location ;
- Transmettre à l'Adhérent les informations relatives aux coordonnées du locataire, aux dates du début et de fin du séjour.
En cas de location de dernière heure ces informations seront communiquées par téléphone, e-mail, sms ou courrier ;
- Communiquer aux clients les informations disponibles dont elle dispose relatives aux hébergements, qui sont mentionnées dans la fiche descriptive obligatoirement jointe aux contrats de location ;
- Représenter l'Adhérent pour la signature des actes de location portant sur l'hébergement.

Pour l'exécution de cette mission, Booking Eure Normandie SARLU reçoit au nom et pour le compte de l'Adhérent les sommes représentant les loyers, et est autorisée, le cas échéant, à recevoir charges, prestations, cautionnement et dépôt de garantie et plus généralement, tous biens, sommes ou valeurs dont la perception est la conséquence de la gestion dont elle est chargée.

Booking Eure Normandie SARLU ne peut être tenue pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour, ainsi que du comportement du locataire. A ce titre, sera considéré comme un cas fortuit ou cas de force majeure, la survenance de tout événement dont la cause serait extérieure à Booking Eure Normandie SARLU et dont les effets ne pourraient être évités par des mesures appropriées et qui serait de nature à empêcher de manière temporaire ou définitive l'exécution du présent mandat de gestion. La reconnaissance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure en obligera la Partie désirant s'en prévaloir à en notifier à l'autre l'existence par tous moyens, à exposer l'impact de l'événement sur sa capacité à remplir ses obligations et à fournir les justificatifs propres à montrer l'existence de la force majeure, par le biais par exemple de dispositions légales ou réglementaires, de tout constat, de toute expertise amiable ou judiciaire ou de toutes décisions venant d'une autorité administrative ou judiciaire quel qu'en soit sa nature. En cas de force majeure, Booking Eure Normandie SARLU sera dispensée du reversement des acomptes et de l'ensemble des sommes versées à quelque titre que ce soit par le client au nom et pour le compte de l'Adhérent en cas d'annulations dans ces circonstances particulières, sans préjudice de sa faculté d'invoquer, le cas échéant la résiliation du présent mandat à titre de clauses de résiliation sans faute ou d'imprévision. A cet égard, Booking Eure Normandie SARLU pourra invoquer à son choix un changement de circonstances imprévisible au moment de la signature du contrat et ainsi conduire les cocontractants soit à mettre fin au contrat de plein droit avec ou sans indemnité, frais ou accessoires en faveur de Booking Eure Normandie SARLU le cas échéant, soit à en renégocier les termes notamment financiers, si bon lui semble à elle seule.

IV - Obligations de l'Adhérent :

A titre de condition essentielle et déterminante de l'exécution du présent contrat, l'Adhérent s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu des documents suivants dont il affirme expressément avoir pris connaissance :

- Les conditions générales et particulières de vente figurant au verso des contrats de location
- La ou les chartes nationales et la ou les grilles de classement relatives à son/ ses hébergement(s)
- Les statuts de Booking Eure Normandie SARLU
- Les statuts et règlement intérieur de l'ADETMIR

Il doit en outre, respecter les obligations suivantes :

1. Hébergement

L'Adhérent s'engage à :

- Assurer un bon état d'entretien et veiller à la conformité de l'hébergement en matière de sécurité, d'habitabilité, et fournir toute pièce justifiant la conformité de l'hébergement aux normes de classement « Gîtes de France ® », pendant toute la durée du présent contrat ;
- Mettre à jour son planning de disponibilité et de réservation (fermeture du planning, activation de la synchronisation du planning) ; permettant une réservation à toute heure ;
- Veiller en permanence à ce que les informations contenues dans la fiche, remplie par lui-même et remise aux clients par Booking Eure Normandie SARLU, soient exactes ;
- Informer Booking Eure Normandie SARLU dans les meilleurs délais, de tout événement empêchant le bon déroulement du séjour. Devront notamment être signalés les éléments tenant à l'immeuble, tels que les travaux réalisés dans ou à proximité de l'hébergement, les nuisances de voisinage (chantiers de travaux, ...), tenant à la qualité du séjour proposé et aux modalités d'accueil des locataires, ainsi qu'à l'exactitude des informations données dans la fiche descriptive de l'hébergement ;
- Informer Booking Eure Normandie SARLU dans les meilleurs délais de tout événement modifiant la situation juridique de l'hébergement (mise en vente, succession, indivision, divorce, ...).



2. Conditions de location et déroulement des séjours

L'Adhérent s'engage à :

- Accepter expressément d'être engagé par toute location conclue par Booking Eure Normandie SARLU portant sur son hébergement et exécuter l'engagement de location conformément au contrat de location et aux règles définies dans le présent mandat ;
- Ne pas convenir directement avec le locataire de l'annulation ou de la modification des engagements pris initialement avec Booking Eure Normandie SARLU, tels que portant sur la durée ou les dates de location ;
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques relatifs à son activité pour les hébergements concernés, et fournir l'attestation correspondante ;
- Tenir son planning à jour. La centrale étant susceptible de louer à tout moment (24h sur 24h : sites Internet). Si une location est effectuée par la centrale, dans la mesure où le planning était disponible, elle reste prioritaire même si l'Adhérent s'était engagé sur un autre contrat ;
- Permettre à Booking Eure Normandie SARLU d'accéder aux mêmes conditions particulières de location que celles appliquées sur les autres canaux de distribution utilisés par le propriétaire (cela concerne notamment les conditions de durée de séjour, les délais de réservation...);
- Si des dysfonctionnements sont remarqués par un client ou l'agence, celle-ci s'engage à en faire part au propriétaire ;
- En cas de réclamations répétées (au-delà de 3), l'agence départementale, propriétaire de la solution, se réserve le droit d'exclure un hébergement du système et ceci sans préavis.

3. Utilisation des photos

L'Adhérent s'engage à ne pas utiliser les documents Gîtes de France® et les photos réalisées dans le cadre du reportage photos professionnel sur des sites concurrents (*autres que les sites partenaires de Gîtes de France®*). Ces photos étant protégées par des droits d'auteur.

V - Substitution de Booking Eure Normandie SARLU

L'Adhérent reconnaît à Booking Eure Normandie SARLU la faculté de se substituer à toute autre personne morale habilitée par l'association départementale des « Gîtes de France® » pour l'exécution du présent mandat, ce dernier se poursuivant tel quel.

VI - Compte-rendu de gestion

Un compte-rendu de gestion sera adressé au moins une fois par an à l'Adhérent. Il y sera précisé le montant, l'objet et les dates d'encaissement des sommes reçues au nom de l'Adhérent. Le versement des sommes perçues au nom de l'Adhérent sera effectué 2 fois par mois environ, à date échue de chaque location, sauf cas de litige relatif à une location et après éventuelle compensation. Parallèlement, Booking Eure Normandie SARLU informe l'Adhérent de chaque mouvement de planning de réservation.

VII - Dates de mise à disposition de l'hébergement

L'Adhérent s'engage à confier à Booking Eure Normandie SARLU la gestion de son hébergement pour la durée d'ouverture fixée annuellement et précisée dans le renouvellement d'adhésion.

Cette dernière se réserve le droit de diffuser sur d'autres canaux que Gîtes de France® afin d'optimiser les ventes. Dans ce cas Booking Eure Normandie SARLU pourra être amené à majorer les tarifs. Cette démarche n'ouvrira pas droit à une rémunération supplémentaire de l'adhérent (la rémunération de Booking Eure Normandie SARLU sera calculée comme indiqué dans l'article IX)

Toute annulation de réservation par le client sera payée à l'adhérent selon les conditions générales de vente, sauf dans le cas où l'hébergement est reloué pour la même période ou si l'adhérent ferme son hébergement sur la période annulée (ne permettant donc pas à Booking Eure Normandie SARLU de relouer la période annulée).

VIII - Prix des locations

Les prix publics des locations sont fixés annuellement par l'Adhérent et transmis à Booking Eure Normandie SARLU lors du renouvellement d'adhésion.

Le mandataire peut faire varier les prix avec accord préalable du mandant.

IX - Rémunération de Booking Eure Normandie SARLU

Pour l'accomplissement des missions et obligations définies aux articles I et III, Booking Eure Normandie perçoit une rémunération d'un montant de 16% TTC sur chaque contrat de location réalisé. Cette commission est comprise dans le prix public de la location indiqué sur le site de référence : www.gites-de-france-eure.com . Elle ne peut être augmentée au cours de l'exercice tarifaire.

X – Remboursement de frais

Outre la rémunération prévue à l'article IX, l'Adhérent s'engage à rembourser Booking Eure Normandie SARLU de tous les frais et avances faits par cette dernière dans l'exécution de son mandat. Tel est le cas, notamment, des frais engagés par Booking Eure Normandie SARLU pour mettre fin à des contestations justifiées de la part d'un locataire en raison d'un non-respect par l'Adhérent de ses obligations résultant de l'article IV du présent contrat.

En cas de refus d'une réservation réalisée par Booking Eure Normandie, alors que le planning était disponible, le montant de la commission correspondante ainsi que les frais de dossier seront dus à Booking Eure Normandie.

Des frais supplémentaires pourront être également dus, conformément aux conditions générales de vente des contrats.

XI - Dédommagement - Indemnité

Booking Eure Normandie SARLU aura droit à une indemnité compensant la commission et les frais de dossier dont elle a été privée lorsque l'affaire n'aura pas été conclue par la faute de l'Adhérent ou lorsque l'Adhérent aura directement traité avec un tiers.

XII - Compensation conventionnelle

Il est expressément convenu entre les parties que toutes les obligations de paiement des sommes d'argent naissant de l'exécution du présent contrat se compenseront entre elles à due concurrence des sommes représentant les dettes et créances réciproques. Cette compensation s'effectue de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non réunies.

XIII – Durée

Le présent contrat prend effet à compter du 07/01/2023 pour expirer le 06/01/2024 (fin de l'exercice 2023). Le contrat prendra fin à son expiration, sans tacite reconduction. Au-delà de la période, un nouveau mandat pourra être consenti.

Chacune des parties peut mettre fin au présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois. Pendant la période de préavis, les relations entre les parties doivent se poursuivre en conformité avec le contrat, de façon loyale, sincère et normale. Les réservations engagées avant la date de rupture et devant être annulées feront l'objet d'une indemnité à régler par l'adhérent (montant de la commission, frais de dossier et indemnités dues aux clients conformément aux conditions générales de vente des contrats – article 12-)



XIV – Résiliation

a. Résiliation facultative

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de l'une quelconque de ses obligations par Booking Eure Normandie SARLU ou par l'Adhérent, le présent contrat sera, si bon semble à l'autre partie, résilié de plein droit, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet, sans préjudice de la réparation de tous dommages directs et indirects que pourrait lui causer cette résiliation

b. Résiliation automatique

Le présent contrat est conclu, de convention expresse des parties, en considération de la qualité d'Adhérent du mandant au Réseau « Gîtes de France® ». Le présent contrat sera donc automatiquement et de plein droit résilié, sans préjudice de la réparation de tous dommages directs et indirects que pourrait causer cette résiliation à Booking Eure Normandie SARLU, en cas de perte de la qualité d'adhérent au Réseau « Gîtes de France® », ou de perte d'agrément « Gîtes de France® » par l'un des hébergements objets du présent mandat.

XV - Modification - Tolérance

Toute modification des présentes (convention de mandat et/ou de l'adhésion) ne pourra résulter que d'un document écrit dûment accepté par chacune des parties. Une telle modification ne pourra en aucun cas être déduite soit d'une tolérance, soit de la passivité de l'une des parties.

L'Adhérent :

- Déclare sur l'honneur être le gestionnaire de l'hébergement et disposer pleinement du droit d'administrer le(s) hébergement(s) objet(s) de la présente convention.
- Reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du présent acte.
- Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et décharge Booking Eure Normandie SARLU de toute responsabilité en cas de fausse ou inexacte déclaration ma (notre) part

Fait à :

Le :

Signature :

Booking Eure Normandie SARLU :

Lu et approuvé, mandat accepté

Maj 01/07/2021